

AFFAIRES GENERALES

POINT 02 - SIGNATURE DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT « CENTRES VILLES VIVANTS » : PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT STRATEGIQUE, TECHNIQUE ET FINANCIER DES PROJETS DES VILLES METROPOLITAINES

1 annexe

Le Fonds d'Intervention Métropolitain de soutien à l'Attractivité, au Commerce et aux Services (FIMACS) est un fonds dédié pour co-financer les projets par le programme suivant :

- *Centres-Villes Vivants*, programme d'accompagnement stratégique, technique et financier des projets de revitalisation de leur centre-ville et pôles de proximité.

La commune souhaite déposer un nouveau dossier de candidature auprès du FIMACS.

Il est nécessaire qu'elle signe, au préalable, la charte d'engagement du programme *Centres-Villes Vivants*, 3^{ème} édition – 2025-2027, afin de demander un soutien financier pour la réalisation du parvis de la mairie et l'aménagement de la future brasserie.

Il est demandé au conseil municipal de :

ARTICLE 1 : ADOPTER la charte d'engagement « Centres villes vivants » : Programme d'accompagnement stratégique, technique et financier des projets des villes métropolitaines, ci annexée.

ARTICLE 2 : AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite charte et tous les actes afférents.